



LUC POZZO DI BORGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

***S.A.R.L BLANCHARD TISSANDIER AUDIT EXPERTISE
4 PLACE BARTHELEMY NIOLLON
13100 AIX-EN-PROVENCE
Siren 410575633***

***RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SOCIETE BLANCHARD TISSANDIER AUDIT EXPERTISE, SARL,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Articles L223-43 et L224-3 du Code de Commerce***



LUC POZZO DI BORGO
COMMISSAIRE AUX COMPTES

**LUC POZZO DI BORGO – COMMISSAIRE AUX COMPTES
72, rue Saint Jacques - 13 006 MARSEILLE - Tél. 06 87 72 46 96
Membre d'une Association agréée - le règlement des honoraires par chèque est accepté.
SIRET: 34055904600057 - APE:7920Z
@MAIL: lpb@lpbaudit**

S.A.R.L BLANCHARD TISSANDIER AUDIT EXPERTISE
4 PLACE BARTHELEMY NOLLON
13100 AIX-EN-PROVENCE
Siren 410575633

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
SOCIETE BLANCHARD TISSANDIER AUDIT EXPERTISE, SARL,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
Articles L223-43 et L224-3 du Code de Commerce

Aux Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 5 octobre 2025, nous avons établi le présent rapport portant sur :

1. La situation de votre société ;
2. Notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social ainsi que, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à ces missions. Ces diligences ont consisté notamment :

- à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation ;
- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation



LUC POZZO DI BORGO – COMMISSAIRE AUX COMPTES
72, rue Saint Jacques - 13 006 MARSEILLE - Tél. 06 87 72 46 96
Membre d'une Association agréée - le règlement des honoraires par chèque est accepté.
SIRET: 34055904600057 - APE:7920Z
@MAIL: lpb@lpbaudit

– à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à analyser les avantages particuliers stipulés.

1- Situation de votre société

La synthèse de cette analyse est la suivante :

– Au cours de l'exercice clos le 31 Aout 2025, la société a fusionné avec une autre société dont l'activité est identique.

- Au terme de cette fusion il a été apporté à la société un actif net comptable de 600 000 Euros qui s'est traduit dans les comptes par :
 - Une augmentation de capital de 50 000 Euros faisant passer le capital à 100 000 Euros
 - La constatation d'une prime de fusion de 550 000 Euros.

– le chiffre d'affaires de l'exercice a progressé de 1 166 857 Euros;

- Cette augmentation de l'activité a, bien entendu, des conséquences sur les résultats dégagés, les comptes au 31 août 2025 montrent que le résultat (39 744) du premier exercice postérieur à la fusion est en légère diminution par rapport au résultat de l'exercice précédent (48 560).
- Le montant des capitaux propres s'élève à la clôture à 773 636 Euros contre 133 893 à la clôture de l'exercice précédent.
- Les dettes de la société sont en augmentation de 50 771 Euros, soit une augmentation de 11.85% entre l'exercice clos le 31 aout 2025 et l'exercice clos le 31 aout 2024.
- Le montant des créances clients au 31 aout 2025 s'élève à 562 850 Euros contre 256 191 Euros au 31 aout 2024 en tenant compte d'une provision de 85 345 Euros.
- Le montant des disponibilités ont augmenté de 92 352 Euros, passant de 214 341 Euros au 31 aout 2024 à 306 693 Euros au 31 aout 2025.

2- Valeur des biens composant l'actif social et valeur des capitaux propres de votre société

Il ne ressort pas d'avantages particuliers.

La valeur des biens composant l'actif social n'appelle pas d'observation de notre part.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

A Marseille, le 17 février 2026.



LUC POZZO DI BORGO
Commissaire à la transformation